

# Collège Emile-Zola

## Ici, on trie les déchets !

L'écologie c'est quelque chose d'important dans la vie. À cause de nous, notre planète va très mal. C'est pour ça qu'il faut trier tous nos déchets. Depuis le 1er janvier, une loi est apparue, la loi AGEC, qui dit que nous devons trier tous nos biodéchets dans le compost.

### Pourquoi trier les biodéchets ?

Tous les ans, chaque Français jette 83 kg de déchets organiques et les déchets organiques contiennent 80 % d'eau. Nous devons les trier car quand ils sont incinérés les déchets organiques sont énergivores.

### Qu'est-ce que la loi AGEC ?

La loi AGEC, c'est une loi qui oblige les habitants de France à trier leurs biodéchets en les compostant. C'est aussi valable pour notre collège !

### Comment faire ?

Il s'agit de trier les déchets et les mettre dans 4 poubelles différentes :

- les biodéchets (déchet végétal, serviettes en papier, restes de féculents). Les biodéchets iront dans le compost du collège.
- les déchets recyclables (pots de yaourts, emballages de glace).
- les autres déchets : restes de viande, poissons.
- le pain.

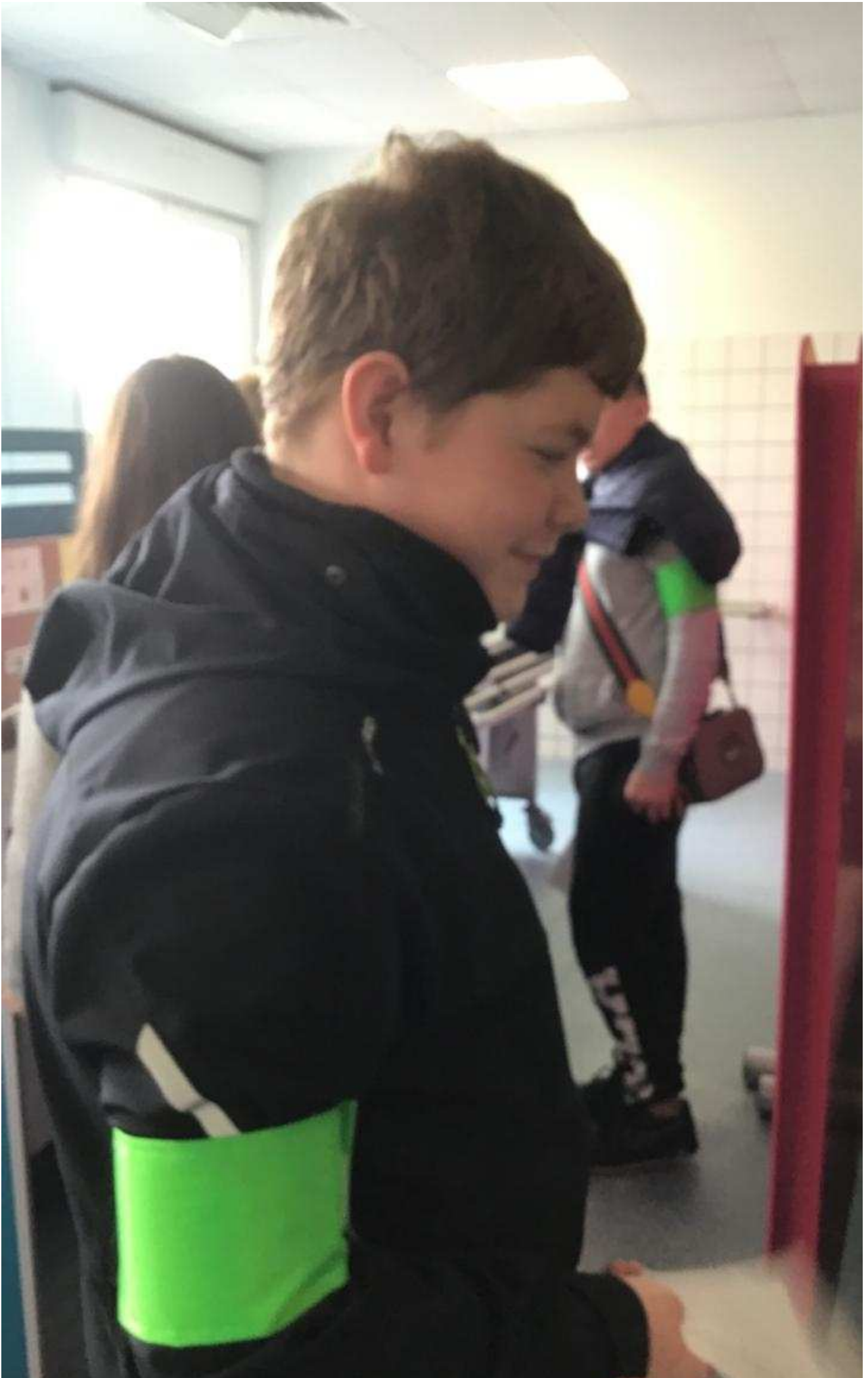
Il y aura des affiches aux quatre poubelles de la cantine du collège. Les premiers jours il y aura des écodélégués pour indiquer où mettre les déchets.

### Le saviez-vous ?

Des composteurs gratuits sont récupérables sur demande sur le site [www.lecotentin.fr/le-compostage](http://www.lecotentin.fr/le-compostage).

Les élèves de 6e







Kenzo, reconnaissable avec son brassard vert, est l'un de nos ambassadeurs de tri. DR